

ABONNEMENT

Saumur:
 Un an 30 fr.
 Six mois 16
 Trois mois 8

Poste:
 Un an 35 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 10

On s'abonne:

A SAUMUR,
 Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur la poste,
 et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne. 20
 Réclames, — 30
 Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
 des insertions reçues et même payées,
 sauf restitution dans ce dernier cas;
 Et du droit de modifier la durée ou
 les annonces.

Les articles communiqués
 doivent être remis au bureau
 du Journal la veille de la repro-
 duction, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne
 sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,
 A L'AGENCE HAVAS
 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
 L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-
 poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 28 AOUT

M. Crispi est rentré en Italie. En route il a vu M. le comte Kalnoky, premier ministre d'Autriche-Hongrie, mais cette entrevue n'était que la confirmation de l'entrevue de Friedrichsruhe. Qu'était-il allé faire à Friedrichsruhe et qu'en a-t-il rapporté?

Le *Moniteur de Rome*, qui souvent prend des informations au Vatican, assure que deux questions principales ont occupé les ministres dans leur tête à tête.

« A Friedrichsruhe, dit-il, M. Crispi et M. de Bismarck se sont entendus sur les modalités que l'on devra observer pour la prochaine visite de l'empereur Guillaume II au Pape. Ils ont aussi établi une entente spéciale entre l'Allemagne et l'Italie dans le cas où l'on regarderait comme opportune une guerre entre la France et l'Italie et où l'Italie prendrait l'initiative de l'agression. »

Cette dernière information a une gravité dont l'importance n'échappera à personne. Serait-elle confirmée par l'événement? Entre vouloir la guerre et la déclarer, il y a loin; bien des complications peuvent surgir, qui obligent M. Crispi et M. de Bismarck à ajourner la réalisation de leurs rêves belliqueux.

Pour se tirer d'affaire, M. de Bismarck aurait suggéré l'idée d'un arbitrage.

L'Agence Havas reçoit en effet de Saint-Petersbourg cette dépêche aux allures officielles:

« L'idée de l'arbitrage d'une tierce puissance pour résoudre le différend franco-italien au sujet de Massouah, soulevée par la *Gazette nationale* de Berlin, est favorablement accueillie par l'opinion publique et la presse russe. Et si cet arbitrage était proposé, il aurait l'assentiment du gouvernement impérial, qui y verrait le meilleur moyen d'écartier des éventualités menaçantes avant que la question arrive sur le terrain de l'honneur national. »

D'autre part on agit, dit-on, dans les

sphères politiques russes, la question de l'envoi de consuls de Russie, de Danemarck et de Grèce à Massouah pour y contrebalancer l'influence de l'Italie.

L'Agence Stefani communique à la presse de Rome une dépêche de Berlin ainsi conçue:

« L'escadre allemande de la Baltique se rend dans la Méditerranée. »

Au lendemain de l'entrevue de Friedrichsruhe, cette nouvelle ne sera point sans soulever de nombreux commentaires.

Que va faire la flotte allemande? A-t-elle pour ordre d'appuyer les projets de M. Crispi?

Une dépêche de Rome, 26 août, annonce que M. Gérard, chargé d'affaires de France, a remis dimanche au sous-secrétaire d'Etat, M. Damiani, la réponse de M. Goblet à la dernière note de M. Crispi relative à Massouah.

M. BOULANGER ET M. DE BISMARCK

On télégraphie de Berlin, le 24 août, à l'Agence Havas que l'article de fond publié par le *Times* au sujet des succès électoraux du général Boulanger « a produit une pénible impression à Berlin ».

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* dit que le journal anglais se trompe absolument:

« A Berlin, déclare la feuille officielle, on voit toujours avec satisfaction toute manifestation de la France qui est de nature à donner la tranquillité au pays voisin et à augmenter le nombre des acheteurs des produits allemands; la forme de gouvernement, sous laquelle de pareils faits se produisent, est indifférente à l'Allemagne. »

« Nous n'avons, continue le journal allemand, aucune velléité belliqueuse, et tout gouvernement français qui ne menace pas la paix est pour nous le bienvenu. Le général Boulanger a donné des assurances suffisantes au sujet de son amour pour la paix. Pour cette raison, il ne constitue pas pour nous un sujet d'inquiétude. Nous pourrions

nous entendre avec une France boulangiste aussi bien qu'avec une France bonapartiste.

« On peut tout au moins se demander si le général Boulanger, dans le cas où il arriverait à exercer une influence plus considérable, en ferait usage dans un sens anti-allemand. Il est, au contraire, fort probable qu'il éviterait prudemment de compromettre la haute situation qu'il aurait conquise, en l'exposant aux hasards de la guerre. »

« D'après tout ce que le général Boulanger a dit ou écrit dans ces derniers temps, nous sommes fondés à le considérer comme un homme pacifique. »

« Au surplus, et sans que nous puissions envisager cette conviction comme une garantie certaine de la paix, nous n'en sommes pas moins persuadés que, en raison de l'état de l'opinion publique qui règne actuellement en France, il n'y a, et il ne saurait y avoir de gouvernement français qui puisse nous rassurer complètement. »

« Le général Boulanger ne nous inquiéterait pas plus qu'un autre, et s'il tenait ce qu'il a promis, s'il réussissait à rétablir la tranquillité et l'ordre en France, ses succès nous seraient certainement agréables, aussi bien qu'à l'Europe entière. »

La *Gazette de Cologne* reproduit cette note en tête de ses colonnes (n° du 25 août), en la qualifiant « d'article très important ».

Jamais encore M. de Bismarck n'avait tenu un pareil langage. Le voilà qui fait risette à M. Boulanger. Que lui importe, en effet, Grévy, Carnot, ou Boulanger, Ferry, Floquet, ou Freycinet?

Il n'y a qu'une chose qu'il ne veut pas, qu'il redoute et qu'il tâchera d'éviter, — c'est une restauration monarchique, — parce qu'il sait mieux que personne que ce serait la France redevenue prospère et forte.

Cela, il ne le veut pas. C'est une raison de plus pour que les Français, vraiment patriotes, le désirent.

M. de Bismarck n'a jamais caché pourquoi il soutenait la République. Il l'a même avoué cyniquement.

Mais que vont dire maintenant les boulangistes, qui se plaisaient surtout à représenter leur chef comme un épouvantail pour les Allemands? Ils seront obligés de changer leur fusil d'épaule.

INFORMATIONS

Il y a à peine huit jours que les Conseils généraux sont réunis pour leur session d'été, que le mouvement en faveur du rétablissement du scrutin d'arrondissement pour l'élection des députés s'est développé avec une rapidité surprenante.

Vingt-six Conseils généraux à majorité républicaine ont émis, le plus souvent hors séance, des vœux en faveur de la remise en vigueur du scrutin uninominal.

Ces Conseils sont ceux des départements suivants: Allier, Aveyron, Calvados, Charente-Inférieure, Cher, Corrèze, Drôme, Hérault, Isère, Jura, Landes, Lot, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Nord, Pas-de-Calais, Pyrénées (Hautes-), Pyrénées Orientales, Saône (Haute-), Saône-et-Loire, Savoie, Tarn, Var, Vienne, Vienne (Haute-) et Vosges.

En outre, dans deux Conseils généraux à majorité conservatrice, le Gers et la Sarthe, la minorité républicaine, réunie hors séance, a signé des adresses en faveur du retour au scrutin d'arrondissement.

Dans quelques jours, la Chambre des députés aura accompli la troisième année de son mandat. Il ne lui restera plus qu'une année à vivre.

Dans les trois quarts de son existence aujourd'hui accomplie, elle a été modifiée dans sa composition par de nombreuses élections partielles. Exception faite de l'Assemblée nationale de 1874, il y avait longtemps qu'une Chambre n'avait vu se produire dans son sein des vacances aussi répétées.

Voici, en effet, le relevé des élections partielles faites d'octobre 1885, date d'origine de la Chambre, à aujourd'hui:

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

UN MARIAGE DIFFICILE

Par Aimé GIRON

CHAPITRE III

UNE RÉCASSE ET TROIS DEMOISELLES

Camille Regour filait sur Dijon. Emporté par un express endiablé dans une première classe capitonnée, il ne se doutait guère des embarras qu'il avait laissés derrière lui à son ami Daniel. La conscience tranquille et la tête échauffée, il se laissait aller aux frémissements de son wagon et aux vagabondages de son imagination. Rien d'ailleurs comme l'allure rapide, vertigineuse, saccadée, d'un train de chemin de fer pour réveiller dans le cerveau les pensées alanguies ou endormies. On dirait de quelques douzaines d'écrevisses secouées dans un panier à salade. Camille sentit toutes les écrevisses cérébrales grouiller à la fois sous son crâne. Il songea. Il rêva de la jeune fille qui devait clore son célibat, lui rouvrir l'Éden, se chauffer à son foyer, s'asseoir dans ses fauteuils, manger à sa table, régner sur son cœur, son linge et ses chaussures. Il

entrevit des horizons de bleu conjugal, se forgea des félicités bourgeoises pleines de quiétudes et trouva que la terre était encore acceptable bien qu'on en dit et que la vie avait du très bon malgré qu'on en médit. Il rêva de la sorte tant et si bien tout éveillé qu'il finit par rêver sérieusement, car il s'endormit.

Dans son rêve, il revit très distinctement la charmante photographie. Mais, petit à petit, tous les traits du visage tournèrent à l'Égyptien. Le nez prit une coupe rectiligne et marmoréenne. Les yeux gonflèrent leurs prunelles entre des paupières bridées s'affinant vers les tempes. La bouche arrondit ses lèvres fortes entre deux accolades rigidelement dessinées. De chaque côté des joues, roses et polies comme de la syénite, les cheveux s'allongèrent en tire-bouchons. Dans chaque tire-bouchon se balançait et souriait une petite et vivante idole bleue. Au bout des oreilles encore, deux autres idoles vivantes et bleues s'agitaient. La ravissante inconnue voulait embrasser Camille. Comme, pour cela, elle avançait la tête et écartait des deux mains ses tire-bouchons, Camille vit saillir de sa bouche les deux dents horribles de M^{me} Eugénie Rave, la propriétaire de l'hôtel de Memphis, et qui pointait vers lui, pour le mordre, comme les crochets d'une vipère sournoise.

Il recula d'épouvante, poussa un cri violent et

s'éveilla. Le train stoppait.

— Dijon! Dijon! dix minutes d'arrêt.

— Ouf! poussa Camille dans un soupir de satisfaction. Quelques secondes de plus, j'étais embrassé et mordu par M^{me} Eugénie Rave et je repartais inconsciemment pour Marseille. Deux effroyables malheurs!

Et, saisissant son sac de voyage, il vida le compartiment de première.

Il était petit jour. La ville de Dijon se révélait, entre ses montagnes jurassiques et les cimes glacées des Alpes, par ses masses confuses de maisons basses avec leurs pignons fantastiquement découpés dans les combles comme les fantaisies en pain d'épice de leurs boutiques. Au-dessus, se détachait un hérissément pittoresque de tours, de coupoles, de flèches et de clochers catholiques de toutes les époques. La flèche picarde et la flèche normande, le clocher provençal, le clocher palatin, le campanile de la Renaissance, le petit clocher monacal. La nef unique de Saint-Jean-l'Évangéliste où fut baptisé Bossuet, donnait la réplique à la tour du palais des ducs où naquit Jean-sans-Peur.

C'est dans cet entassement de logis et ce fourmillement d'aiguilles que se cache l'hôtel de la Cloche et, sous cette cloche, la fiancée après laquelle il court. C'était là une réflexion de Camille, vous le comprenez et la première d'une

tirade sentimentale qu'il se débita tout bas à lui-même en suivant le flot des voyageurs lentement écoulé par la porte de sortie. Cette tirade, il l'avait commencée au vestibule du wagon et il la continuait sans encombre ni fatigue sur le quai, quand il aperçut deux tricornes dominer de leur triangle soupçonneux les têtes moutonnaires de la cohue.

— Pauvres gendarmes! murmura Camille. Il est bien matin. Mais, comme la conscience bourrelée, ils ne dorment pas. Ils sent la conscience humaine en tricorne et en buffèterie. Braves gens! En voilà qu'il faut admirer, respecter et chérir!

Il allait passer outre et tendre son billet, quand les deux gendarmes braquèrent sur lui leurs quatre yeux. Ces quatre yeux étaient interrogateurs et scrutateurs. Les Gémeaux de la Loi s'approchèrent de Camille. Camille, s'abandonnant au respect effrayé de sa pensée, éleva la voix:

— Vous attendez quelqu'un, excellents gendarmes?

— Vous-même, monsieur, répondit l'un d'eux. Il faut obtempérer à notre désagrément et venir avec nous.

Camille Regour, devant cette invite à brûle-pourpoint d'avoir à obtempérer, fit une réaction prodigieuse. Ce bond en arrière n'était pas loin de ressembler à un mouvement de fuite. C'est pour-

D'octobre à fin 1885 : 3 élections.
 Du 4^{er} janvier au 31 décembre 1886 : 30 élections.
 Du 4^{er} janvier au 31 décembre 1887 : 24 élections.
 Du 4^{er} janvier au 26 août 1888 : 23 élections.
 Soit au total 77 élections portant sur 40 départements. Il y a donc eu près de la moitié du territoire appelée à participer à ces élections durant cette période de trois ans.
 Certains départements ont eu des élections multiples; c'est ainsi que le Nord en a eu 6; l'Aisne, le Pas-de-Calais, la Loire, l'Yonne et le Loiret, 3; l'Ille-et-Vilaine, la Seine, la Haute-Marne, les Deux-Sèvres, l'Isère, les Hautes-Alpes, 2, etc., etc.
 La Chambre comptant 584 membres, on voit que c'est le huitième de ses membres environ qui a été renouvelé en trois ans.

L'ADMINISTRATION DE L'AVOCAT COULON

Avoir mis un avocat à la tête des Postes et Télégraphes c'était une idée qui ne pouvait appartenir qu'à un gouvernement républicain.
 Aussi voilà-t-il les employés qui se révoltent et s'apprennent à protester contre le système d'avancement inauguré par M. Coulon, dont le principal mérite administratif est d'être le beau-frère du journaliste Camille Pelletan.

ÉTRANGER

ITALIE. — Le ministre de la marine d'Italie a fait demander à la Compagnie générale de navigation de tenir prêts sept grands transports.

En outre, le ministre de la guerre a ordonné au commissariat de l'intendance de préparer des approvisionnements en vue d'un prochain embarquement de troupes.

On ne peut savoir encore si ces ordres visent une nouvelle expédition à Massouah ou d'autres projets.

RUSSIE. — L'ambassadeur de Saint-Petersbourg. — Un bruit court dans la capitale de la Russie.

Est-ce vrai? Il serait question, pour l'ambassade de France, du remplacement de M. Laboulaye par le général de Galliffet.

Il est certain que cette nomination serait accueillie à la cour du Czar avec la plus grande satisfaction.

CRISPI ET KALNOKY

Samedi, M. Crispi, revenant de chez M. de Bismarck, s'est rencontré à une gare de chemin de fer avec le comte Kalnoky, chancelier autrichien.

L'entrevue a eu lieu à Eger. Les deux ministres ont discuté ensemble. M. Crispi a voulu préciser avec son autre allié les cas dans lesquels l'Italie pouvait être assurée d'un concours militaire en temps de guerre contre la France.

quoï, une main prompte et solide lui retomba sur chaque épaule et leur fit une paire d'épaulettes avec de gros doigts crochus pour graines d'épinards.

— Vous vous trompez certainement, messieurs et braves gendarmes.

— Nous ne le pensons pas excessivement. Vous portez le signalement envoyé, cette nuit, par le télégraphe de Paris. Conséquemment...

— Moi, arrêté! mais je n'ai commis aucun crime. De quoi suis-je coupable? Parlez!

— Nous n'en savons péremptoirement rien du tout et nous n'avons rien à en savoir.

— Vous êtes donc des machines appréhensives à gants de bufile? hurla Camille cette fois vexé.

— Vous allez nous suivre. Subséquemment, vous vous expliquerez avec M. le juge d'instruction.

(A suivre.)

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean

P. ANDRIEUX, Successeur.

Pâtés de foies gras (Marque Gratz, de Strasbourg), depuis 4 fr. 90.

Mortadelle de Bologne à 1 fr. 40.

Pâtés truffés de gibiers (Marque Diani).

TOUTE BOÎTE FACILE À OUVRIR.

Le *Fremdenblatt*, organe du ministère des affaires étrangères à Vienne, dit que l'entrevue du comte Kalnoky et de M. Crispi démontre simplement qu'il n'y a pas de changement dans les relations cordiales qui existent entre deux puissances étroitement unies.

« Il serait absurde, ajoute le *Fremdenblatt*, de rattacher à l'entrevue des deux hommes d'Etat des tendances agressives, à la recherche d'aventures. »

Cependant le journal reconnaît que les intérêts vitaux de l'Italie obligent cette puissance à ne pas perdre de vue le maintien de la proportion actuelle des forces dans la Méditerranée.

L'escadre italienne. — L'*Opinione* publie l'information suivante :

« Par suite d'un ordre télégraphique émanant du ministère de la marine, et arrivé à Gênes le 24 août au soir, l'escadre italienne a aussitôt interrompu les exercices de la troisième période des grandes manœuvres qu'elle faisait dans le golfe de Gênes, pour se préparer à partir le plus tôt possible et se ravitailler de charbon et de vivres. »

Qu'est-ce que cela signifie?

ENCORE UNE QUERELLE DE M. CRISPI

Une rixe a eu lieu à Laon entre terrassiers français et italiens. Samedi a paru, à Rome, le rapport officiel de l'ambassade italienne à Paris sur cet incident; il est conçu en termes tels qu'ils font croire que M. Crispi a l'intention de soulever un incident à ce sujet, en formulant une protestation par voie diplomatique.

Le rapport dit que les gendarmes français ne s'opposèrent pas aux actes hostiles dirigés contre les ouvriers italiens, et conclut en disant que les autorités françaises n'ont rien fait, jusqu'à présent, pour punir les agresseurs et assassins, qui se vantent publiquement de leur entreprise.

Les journaux italiens s'en sont emparés et publient des détails qu'ils prétendent tenir de source officielle et desquels il résulterait que les Italiens auraient été assaillis et blessés, que l'un d'eux aurait été tué sans que les autorités françaises eussent rien fait soit pour les protéger, soit pour punir les coupables.

La *Gazette piémontaise*, qui publie un résumé de ce document, fait observer que ce récit doit nécessairement « être calme et exact », puisqu'il est officiel, et elle ajoute qu'il faut faire un effort pour se persuader que de semblables horreurs ont été commises dans un pays civilisé et non chez les barbares et les sauvages.

Ces renseignements sont, pour la plupart, absolument erronés. L'ambassade italienne le sait bien.

Depuis l'ouverture des chantiers de Bray, de nombreuses rixes s'étaient produites entre les ouvriers italiens et les ouvriers français, après les jours de paye notamment.

Les ouvriers français accusaient les Italiens de leur chercher querelle, et ils finiraient par se mettre en grève, déclarant qu'ils ne reprendraient pas leur travail tant que les Italiens n'auraient pas quitté les chantiers.

Pendant la grève, et en prévision de nouveaux désordres qui auraient pu se produire, la gendarmerie n'a pas cessé de rester sur les lieux, et, sur la demande du préfet, on lui avait adjoint une compagnie d'infanterie. Il est vrai que des scènes sanglantes se sont produites et qu'un ouvrier italien a été grièvement blessé. Mais une instruction judiciaire a été aussitôt ouverte.

NOUVELLES MILITAIRES

Les Saint-Cyriens regagneront jeudi leur Ecole, après avoir accompli, au camp de Châlons, la période annuelle des manœuvres d'été. L'état sanitaire est très bon, bien que quelques journaux aient dit le contraire.

Le 21^e régiment de chasseurs à cheval, dont nous avons annoncé la formation, remplacera, à Limoges, le 17^e chasseurs qui ira occuper sur le territoire de la 6^e région les emplacements provisoires suivants :

2 escadrons à Troyes,

2 escadrons à Bar-le-Duc, 5^e escadron, état-major du régiment et dépôt, à Neufchâteau.

C'est dans cette dernière ville que sera définitivement placé le 17^e de chasseurs, quand les travaux de casernement nécessaires seront terminés.

Le 9^e régiment de hussards stationné à Belfort changera de garnison à l'issue des manœuvres avec le 14^e hussards stationné à Valence.

Le Comité de la cavalerie a fait venir d'Angleterre quatre lances du modèle actuellement en usage de l'autre côté du détroit. Cette mesure semble se rattacher à un projet de transformation de l'armement des cuirassiers. Pourtant la lance n'est guère goûtée de nos soldats d'aujourd'hui, trop nerveux et pas assez lourds pour en faire un bon usage.

D'autre part, M. le colonel Donop n'a pas renoncé à son idée de rendre les talpacks de fourrure à la cavalerie légère. Le 4^e chasseurs en a emporté cinq au camp de Châlons, concurrentement avec cinq petits casques en feutre bleu foncé, tels que les réclame la majorité des officiers. Une expérience faite avec cinq coiffures sera-t-elle concluante?

LES MANŒUVRES MARITIMES DE TOULON

L'escadre est en face des Salins et attend le branle-bas de combat.

L'escadre d'évolution et les bateaux mobilisés tenteront de forcer le passage sous le feu des forts et des batteries environnantes dans lesquels des troupes seront casernées. L'attaque, croit-on, aura lieu pendant la nuit. On expérimentera le dynamo-gramme de 4,000 becs établi à l'extrémité du cap Sepet, dans l'anse des Canniers, et qui a fait découvrir, dans la nuit du 19 août, huit torpilleurs à plus de quatre milles.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST

Le *Ralliement* public, d'après la France, l'article suivant, que la France militaire reproduit également :

« On nous affirme qu'après l'inspection passée dernièrement à l'Ecole de cavalerie de Saumur par le général L'Hôte, celui-ci aurait annoncé que sur environ 148 élèves-officiers de la promotion, sept seulement seraient nommés sous-lieutenants, faute de places dans les régiments, tandis que les autres devront rejoindre leurs corps comme simples sous-officiers, en attendant les vacances à se produire. »

Enfin, que le cours des élèves-officiers serait supprimé l'année prochaine.

Cette nouvelle a produit à Saumur une vive émotion, tant parmi les officiers que dans le commerce, car on ne peut nier qu'une grande partie des négociants perdrait énormément si on supprimait 148 élèves à l'Ecole de cavalerie.

Cela prouverait, en tout cas, que nous avons trop d'officiers de cavalerie. »

Nous pouvons, tout d'abord, rassurer nos confrères et le commerce de Saumur en même temps : il n'y aura rien de changé quant aux sous-officiers, et le général L'Hôte ne peut ni ne désire faire supprimer la division des élèves-officiers à Saumur. La meilleure preuve, c'est que, pour l'admission de ces élèves, les examens sont passés pour l'année 1888-89; la liste paraîtra incessamment à l'*Officiel*.

Ce qu'il y a d'exact dans l'article de la France, ce sont les sept promus sous-lieutenants sur les 148 élèves. Mais ce chiffre minime d'admission est facile à expliquer. En voici la raison :

Cette année, à la fin du cours, par un simple hasard, il n'y a eu que 87 vacances de sous-lieutenants au lieu de 100 ou 120, comme les années précédentes.

Naturellement, les quatre-vingts officiers-élèves, nommés sous-lieutenants en sortant de Saint-Cyr, ont occupé ces postes, et les sept autres places ont été réservées aux sept premiers élèves-officiers; mais conclure de là qu'il y a trop d'officiers de cavalerie, et que la division des élèves sera supprimée à Saumur, c'est se lancer témérairement dans les racontars.

Les vacances qui se produisent à chaque

instant dans l'armée auront vite permis aux élèves de Saumur de prendre la place qu'ils doivent occuper. Il est même probable que, lorsque seront expirés les deux mois de congé qu'obtiennent ces jeunes gens en sortant de Saumur, bon nombre d'entre eux trouveront des galons de sous-lieutenant tout frais. Nous sommes certain que le nombre des officiers de cavalerie n'est pas trop grand, au contraire. Ce n'est, du reste, pas le moment d'en supprimer.

École de Cavalerie de Saumur

Liste des Officiers-Élèves de Saint-Cyr désignés pour la cavalerie et qui vont suivre les cours de l'Ecole de Saumur en 1888-1889.

MM.	MM.
De Ravignan.	De Boigne.
De Cointet.	Chauveau.
Putz.	Kirschleger.
Gossart.	De Villeneuve.
Oré.	Souville.
De Segonzac.	Desrousseaux (Edgar).
De Metz-Noblat.	Machenaud.
De Sesmaisons.	Lefebvre.
Durand.	Ricour.
Michelon.	De Clermont-Tonnerre.
Vérols.	Caron.
Richemont.	De Lafarge.
Chamber.	Chevillot.
Levesque.	De la Biotinaye.
Desgorges.	De Lupé.
Stourm.	De Meslon.
Lefèvre (André).	Maréchal.
De Vitry.	De Saint-Seine.
De Viry.	Des Molles.
D'Achon.	Duponnois.
De Balathier.	Bresson.
Dubreton.	Peyrieux.
Metzger.	De Courcy.
De Joybert.	De Traversay.
De Lamotte (Etienne).	Watier.
Lefèvre-Pontalis.	Thureau.
De Franchieu.	Deslandes.
Huebelle.	Kiéner.
Pougnat.	Rouillac.
De Villoutreys.	Dejustieu.
De Campeaux.	De Lastic.
Des Michels.	Lalande.
Franc.	Thiollière.
Bertrand (Alexandre).	Perret (Paul).
D'Aux.	De Fontlougue.
De Bazelaire.	Picard.
De Courtivron.	Grandmange.
Toulat.	De Gatellier.
Carré.	Höppenot.
De la Bastide.	D'Avraincourt.
De la Simone.	

Le 135^e en manœuvres

On lit dans l'*Union de l'Ouest* d'hier :

« Ce matin lundi 27 août, le 135^e de ligne a quitté Angers par la route de Brissac, pour prendre part aux manœuvres de la 36^e brigade. La marche sur Brissac sera en même temps manœuvre de régiment. Bien avant 6 heures, tout le régiment était massé sur le Mail de la Gare. A 5 heures précises, la pointe d'avant-garde s'est mise en marche. Le 135^e est supposé former l'avant-garde d'une division se dirigeant au sud de la Loire, et à laquelle on aurait signalé des coursiers ennemis entre Juigné-sur-Loire et Mûrs. L'ennemi est figuré par des compagnies détachées à cet effet sous les ordres d'un chef de bataillon. Le 135^e ne marche pas pour attaquer, mais pour gagner l'étape de Brissac; en un point de la route, qui n'est connu que du commandant en chef, il sera attaqué et devra forcer le passage. »

M. le général de brigade Lourde-Laplace est parti en tête avec la colonne.

Un petit changement a été apporté dans les cantonnements précédemment désignés. Au lieu de cantonner à Vihiers, avec le 77^e, l'état-major général restera cantonné à Martigné-Briand les 28, 29 et 30 août.

Les soldats, en tenue de campagne, emportent la capote et la sac garni. Grâce aux habiles dispositions et à l'active sollicitude de M. le colonel Segaud, tout le fourrage était prêt dès samedi soir, et dimanche les hommes ont pu se préparer dans un repos complet, exempt de toute préoccupation, à la campagne qui s'ouvre. Ajoutons que les distributions de vivres sont parfaitement assurées : outre les rations de pain, café, sucre, etc., touchées à l'ordinaire, il est alloué par jour et par homme 32 centimes pour la viande et 20 centimes pour les légumes. Un boucher d'Angers précède la

colonne, ayant pris engagement de fournir la viande fraîche à toutes les étapes.

UNION SAUMUROISE

Société de Gymnastique, de Tir et d'Escrime

Jeu de 30 août et samedi 1^{er} septembre, continuation du Concours public de Tir au fusil Gras (réduit à 25 mètres), à la carabine de précision et au pistolet, à 12 mètres, au siège de la Société, rue des Boires, de 2 heures à 4 heures du soir.

Dimanche 2 septembre

De 8 h. à 11 h. 1/2 du matin, au Stand de l'École de cavalerie, continuation du Concours public de Tir au fusil Gras à 260 mètres, au revolver d'ordonnance à 30 mètres et fin du Championnat.

De 1 h. 1/2 à 4 h. 1/2 du soir, continuation aux autres armes, au siège de la Société.

Deuxième liste de souscription au profit du Concours public de Tir :

- M. X. : une chaîne de montre.
- M. le président du Comice agricole : une médaille argent.
- M. le président de la Brézennne : une médaille argent.
- M. X. : un couteau-poignard.
- M. Olouard : un coupe-papier.
- M. Girard, Louis : un revolver.

Les souscriptions sont reçues chaque jour, soit chez le Président, soit au siège de la Société, quelle qu'en soit la valeur.

Le Président, G. DOUSSAIN.

Théâtre de Saumur

TABLEAU DE LA NOUVELLE TROUPE

Nous recevons la lettre suivante :

Angers, 27 août 1888.

Monsieur le Rédacteur,
J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint le tableau de la troupe appelée à desservir Saumur pendant la saison 1888-1889 :

- MM.
- JUSTIN NÉE, directeur-administrateur.
 - SABIN, régisseur général (opéra).
 - MASS, régisseur de comédie.
 - ASMIRE, deuxième régisseur d'opéra.
 - DELVINS, deuxième régisseur de comédie, régisseur des chœurs.
 - PHILIPPE, secrétaire.
 - GUSTAVE LELONG, premier chef d'orchestre.
 - SUETTE, deuxième chef d'orchestre.
 - SUARD, BALLU, souffleurs.
 - BODET, contrôleur en chef.
 - CHOUANET, chef machiniste.
 - VALENTIN, coiffeur.
 - J. LAJOIE, premier garçon de théâtre.
 - CROSNIER, accessoiriste.
 - Elisa CHOUANET, costumière.
 - MARIANI, aide-costumier.
 - KRESCERSMANN, bibliothécaire.

Troupe lyrique

- MM.
- VERLET (Nîmes), premier ténor léger.
 - NAZAT (Nîmes, Toulouse), deuxième ténor léger.
 - ROMIEU (Anvers, Montpellier), baryton.
 - MALZAC (Nantes), première basse.
 - GARNIER (Nancy), deuxième basse.
 - CARDON (Nancy), ténor.
 - SABIN (Angers), larquette.
 - VIROUX (Angers), troisième ténor.
 - VACHET (Nancy), troisième basse.

Coryphées : DAVALIS, DELVINS, E. CARDON, SIVORI, LOMBARD, ASMIRE.

Mmes

- LEVASSEUR (Bordeaux), première chanteuse légère.
- NAZAT (Lille), première dugazon.
- ASMIRE (Angers), deuxième dugazon.
- ANDRÉA MARY (Toulouse), deuxième chanteuse.
- RITA LELONG (Angers), duègne.

Coryphées : CAZEAUX, PHILIPPE, DELAFAILLE, SUETTE.

Choristes : 27.

Troupe dramatique

- MM.
- MASS (Angers, Saint-Étienne), grand premier rôle.
 - VILLIERS (Edin-Loth) (Reims, Toulouse), jeune premier rôle.
 - GARNIER (Nancy), jeune premier.
 - CARDON (Brest), amoureux.
 - HENGEL (Toulouse), troisième rôle.
 - ALLAIN (Angers), père noble, financier.
 - MOLIVIER, premier comique en tous genres.
 - SIVORI, des rôles marqués.
 - PHILIPPE, premier comique.
 - SABIN, premier comique de genres, comique marqué.
 - DELVINS, comique grime.
 - E. CARDON (Nancy), premier comique, jeune deuxième comique.
 - DAVALIS, amoureux comique.

Utilités : VIROUX, ASMIRE, RIVRET, LOMBARD, MARIANI, LAJOIE.

- Mmes
- BLANCHARD (Boulogne), grand premier rôle, grande coquette.
 - ROMIEU, jeune premier rôle.
 - SABIN, jeune première.
 - MOLIVIER, ingénuité.
 - ALLAIN, duègne.
 - ARMAND (Reims), deuxième duègne.
 - ANDRÉA MARY, première soubrette.
 - ASMIRE, deuxième soubrette.
- Utilités : DUSSAUSSOIS, DEBARD, CARDON, DELAFAILLE, SUETTE, HENGEL, PHILIPPE.

La saison, pour Saumur, commencera le Lundi 8 octobre.

Veuillez agréer, Monsieur le Rédacteur, mes plus sincères civilités.

Pour M. J. Née,

EUGÈNE NÉE.

Conseil général de Maine-et-Loire

Le Conseil, appuyant un vœu du Conseil d'arrondissement de Cholet, prie M. le préfet d'insister auprès de M. le ministre de la guerre pour que les tournées de remonte soient plus fréquentes en Maine-et-Loire.

M. le préfet répond que les officiers de haras lui ont fait souvent l'objection suivante : Les éleveurs de Maine-et-Loire ne préparent pas suffisamment le cheval pour la remonte. Aussi les officiers achètent de préférence les chevaux aux marchands qui leur donnent des soins spéciaux pendant plusieurs années.

M. de Castres signale une autre raison qui est peut-être plus péremptoire, c'est que dans la région de l'Ouest la remonte ne dispose pas d'une somme suffisante. On n'achète pas plus de chevaux aux marchands qu'aux éleveurs.

M. de Blois dit que les marchands de chevaux d'Alençon sont venus enlever les chevaux dans l'arrondissement de Segré et les ont vendus huit jours après à la remonte 200 francs par tête plus cher qu'elle ne les aurait achetés en Maine-et-Loire.

M. de Castres. — Parce que la remonte d'Alençon dispose de sommes beaucoup plus considérables.

M. Haran dit que dans l'arrondissement de Saumur des chevaux de toute beauté ont été refusés par la remonte. Qu'en conclure ?

M. de Castres désirerait que les circonscriptions de remonte soient modifiées et rétribuées d'une façon plus équitable.

M. de Livonnière dépose sur le bureau du président un vœu d'un certain nombre de communes de la vallée. Ce vœu est signé par MM. Bodinier, de Blois, Gaston de Rochebouët, général de Rochebouët, général d'Andigné, etc. Les intéressés demandent au Conseil de les appuyer auprès du ministre pour obtenir l'autorisation de cultiver le tabac en Maine-et-Loire. Renvoyé à la commission.

Le Conseil vote un crédit de 7,000 fr. pour chemin d'intérêt commun dans les communes d'Ambillou et de Louresse. Il se prononce pour le tracé bleu d'un chemin d'intérêt commun sur les communes de Verrie, Denezé et Gennez. L'exécution de ce projet coûtera 40,600 fr. Sur cette somme, le Département et l'Etat fourniront 6,700 fr.

Le Conseil vote une somme de 400 fr. pour la conservation des ruines de l'ancienne église de Saint-Denis de Doué, classée au nombre des monuments historiques et menacée de déclassement par suite du manque de fonds.

CONCOURS DE POULINIÈRES ET POULICHES EN 1888

Par arrêté de M. le préfet de Maine-et-Loire, la distribution des primes aux propriétaires et cultivateurs qui présenteront les plus belles juments poulinières et pouliches non tracées, aura lieu, en 1888, savoir :

A Doué, le 8 octobre, à une heure, pour les propriétaires et cultivateurs de la partie de l'arrondissement de Saumur située au sud de la Loire ;

A Longué, le 9 octobre, à midi, pour les propriétaires et éleveurs des cantons de Longué, Beaufort et de la partie de l'arrondissement de Saumur située au nord de la Loire.

Les juments, poulains et pouliches devront être amenés à huit heures du matin.

C'est vendredi, et non aujourd'hui mardi, que l'on fêtera, au Jardin des Plantes de Paris, le cent deuxième anniversaire de M. Chevreul.

Dimanche dernier, un concours de musique a eu lieu à Château-la-Vallière.

La fanfare de Varrains a obtenu le 2^e prix en 3^e division, 4^e section.

Celle de Vernoi, le 2^e prix, même division, 3^e section.

Celle de Bourgeuil, le 1^{er} prix, même division, 2^e section, avec félicitations au chef pour sa bonne direction.

LA SUPPRESSION DES RECEVEURS PARTICULIERS

Décidément, cette réforme va s'accomplir. Déjà quatre recettes sont supprimées ; le mois prochain, on en supprimera neuf ; et il paraît que ce n'est que le commencement.

Voici les noms des recettes particulières qui vont être supprimées :

Gannat, Loudéac, Puget-Théniers, Boussac, Nyons, Paimbœuf, Saint-Julien, Civray et Loudun.

Le *Mémorial des Deux-Sèvres* dit qu'une épidémie de variole, qui fait depuis quelque temps de grands ravages dans les communes d'Azay-sur-Thouet et de Saint-Aubin-le-Clou, vient d'arriver jusqu'à Parthenay.

De nombreux cas se sont produits dans le faubourg Saint-Paul. Le sieur Guilbot, jardinier, qui avait contracté cette maladie en soignant sa fille, est mort aussi de la variole, il y a quelques jours dans le même faubourg.

MERVEILLEUSE DÉCOUVERTE !

M. A. MERLET

Pédicure Spécialiste de Paris

Qui, à l'aide d'un Elixir de son invention, guérit radicalement les CORNS AUX PIEDS, ŒILS DE PERDRIX, OIGNONS, DURILLONS et ONGLES INCARNÉS, sans occasionner la moindre douleur, est visible à Saumur, Hôtel de la Paix, de 8 heures du matin à 6 heures du soir.

Pour répondre aux nombreuses demandes qui lui sont faites, M. Merlet est obligé de prolonger son séjour jusqu'au 31 août.

Prix modéré.

N.-B. — M. MERLET SE REND A DOMICILE.

VENDÔME. — Suite de l'incident. — Le ministre a ordonné, en outre, conformément aux propositions du commandant du corps d'armée, que le brigadier et le chasseur seraient, après l'expiration de la peine disciplinaire prononcée contre eux, dirigés sur un corps de troupes stationné en Algérie.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 27 août.

La fermeté des cours et l'abondance de l'argent disponible dont on a la preuve à chaque émission indiquent une situation de place excellente. Le 3 0/0 termine à 83.87, le 4 1/5 0/0 à 105.45.

L'action du Crédit Foncier cote 1,358. Les obligations foncières et communales des diverses séries sont l'objet de demandes nombreuses ; l'épargne se porte avec raison sur des titres qui joignent à un revenu rémunérateur des garanties de premier ordre.

La Société Générale est toujours solidement établie au cours de 470.

L'action des Dépôts et Comptes courants se tient à 603.75. Le bilan arrêté au 31 juillet vient d'être publié ; des dépôts représentés par des valeurs de premier ordre sont immédiatement réalisables.

La Banque d'Escompte est en nouvelle hausse à 511.

L'obligation des Immeubles de France se traite à 384. Ce n'est pas encore le cours normal puisque les titres similaires de la Banque hypothécaire sont à 495. Le remboursement à 1,000 fr. est un des avantages les plus marqués que des obligations puissent procurer. Beaucoup de capitalistes préfèrent cette certitude d'un remboursement avec prime de plus de 600 fr. à l'aléa des lots.

C'est la Banque d'Escompte, la Société Générale, le Crédit Industriel et la Maison Ephrussi qui feront la conversion portugaise. On sait que cette opération donnera lieu à une émission le 11 septembre.

L'action de Panama s'inscrit à 253.

Les obligations libérées de Porto-Rico garanties par le gouvernement espagnol se traitent à 293.75. Les obligations de Cuba, dont les titres sont au-dessus du pair et sous le coup d'une conversion, trouveraient dans l'obligation de Porto-Rico un arbitrage très avantageux.

La compagnie Transatlantique s'inscrit à 527.

Les Chemins de fer Economiques sont fermés à 360.

Peu de variations dans les cours des actions de nos chemins de fer. Les obligataires sont très fermes.

LE MONDE ILLUSTRÉ

13, quai Voltaire, Paris.

Paraissant le samedi de chaque semaine.

Sommaire du 25 août :

TEXTE : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Pages de la vie, par Paul Hervieu. — Nos gravures : L'expédition italienne à Massouah ; Les fêtes de Kiev ; M. Landrol. — Le Portrait de Mademoiselle X..., nouvelle, par Ch. Moreau-Vauthier. — Courrier du sport. — Échecs, par S. Rosenthal. — Le Monde financier. — Récréations de la famille. — Rébus.

GRAVURES : Kiev : Le 9^e centenaire de l'introduction du Christianisme en Russie ; La cérémonie religieuse à la cathédrale de Sainte-Sophie ; La bénédiction du Dniéper ; La procession ; Le feu d'artifice sur la rive gauche du Dniéper ; Statue de Bodhan Chmelnik ; Le monument du prince Vladimir ; Le général Drentehlo ; Inauguration du monument élevé à Bodhan Chmelnik sur la place Sainte-Sophie. — En villégiature. — Massouah en 1887 ; M. Franc Sicard ; Les lignes stratégiques de Sahati ; La cérémonie commémorative du combat de Dogali ; M. Landrol. — Échecs, par S. Rosenthal. — Le Monde financier. — Récréations de la famille. — Rébus.

ABONNEMENTS : Un an 24 fr. ; — Six mois, 13 fr. ; — Trois mois, 7 fr. ; — Un numéro, 50 centimes.

BOURSE DE PARIS

DU 27 AOUT 1888.

Rente 3 0/0	83 85
Rente 3 0/0 amortissable	86 35
Rente 4 1/2 (nouveau)	105 35
Obligations du Trésor	507 50

HERNIES

GUÉRISON COMPLÈTE
Récompense 2 Médailles

M. GLASER, notre compatriote Alsacien, bien connu en France et à l'étranger par ses nombreuses guérisons qu'il a obtenues, est l'inventeur d'une nouvelle méthode, simple, facile et véritablement infailible contre les Hernies, et lui seul, jusqu'à ce jour, peut en garantir la guérison radicale.

M. GLASER sera visible, à Saumur, le 7 septembre, hôtel de Londres ; à Angers, les 8 et 9 septembre, hôtel du Cheval-Blanc.

Nous engageons nos lecteurs atteints à profiter de son passage, en allant le consulter. — Envoyer 50 cent. pour avoir la brochure, à J. GLASER, spécialiste-herniaire, à Mulhouse (Alsace).

LA JEUNE MÈRE

Fondé en 1874 par le Dr Brochard

6 francs par an. — Bureaux : 8, place de l'Odéon, Paris.

Cet utile journal apprend aux mères à élever leurs enfants. Avec les précieux enseignements qu'il contient sur l'allaitement maternel, l'emploi du biberon, l'alimentation, la dentition, le sevrage, la vaccination, l'hygiène, les maladies de l'enfance et de la maternité, la mère n'est jamais embarrassée et peut toujours attendre l'arrivée du médecin. De gracieuses nouvelles, constamment morales et attrayantes, font de cette publication le complément obligé de tous les journaux qui reçoivent les jeunes femmes.

On s'abonne sans frais, à Saumur, aux bureaux de l'Echo Saumurois, 4, place du Marché-Noir.

Librairie ABEL PILON, rue de la Harpe, 83, PARIS

A. LE VASSEUR & C^{ie}, ÉDITEURS

LIVRAISON IMMÉDIATE

de tous les Ouvrages de la Librairie française ;

de toutes les Partitions et Publications musicales ;

DE TOUTES LES PUBLICATIONS ARTISTIQUES

Gravures, Gouaches, Estampes, etc.

AU MÊME PRIX QUE CHEZ L'ÉDITEUR

Payable CINQ FRANCS par mois PAR CHAQUE CENTIÈME DE

FRANCS D'ACQUISITION, MANDAT-POSTE

ESCOMPTE AU COMPTANT. — ENVOI FRANCO DE CATALOGUES

INJECTION BROU

40 ans de succès. La seule guérissant sans lui rien adjoindre, les Écoulements anciens ou récents. EXPÉDITION FRANCO CONTRE MANDAT-POSTE. Prix : 5 fr. le flacon. — Chez J. FERRE, Pharmacien 109, RUE RICHELIEU, PARIS

PAUL GODRT, propriétaire-gérant.

Etude de M^e HENRY LECOY, avoué-licencié à Saumur, rue Pavée, n° 1.

Assistance judiciaire

(Décision du bureau de Saumur, en date du 10 février 1886)

EXTRAIT De jugement de Divorce.

D'un jugement par défaut rendu au profit de M^{me} Eugénie Pasquier, épouse du sieur Ferdinand André, domiciliée de droit à Saumur, mais résidant de fait à Angers, rue Saint-Samson, n° 1.

« Admise au bénéfice de l'assistance judiciaire par décision du bureau de Saumur, en date du 10 février 1886, »

Par le Tribunal civil de Saumur, le 19 avril 1888, enregistré;

Contre le sieur Ferdinand André, ouvrier boulanger, demeurant à Saumur,

Et d'un exploit de MARCOMBRE, huissier à Saumur, en date du 22 juin 1888, enregistré gratis, contenant signification audit sieur André du jugement sus-énoncé;

Il appert que ladite dame André a obtenu le divorce contre son mari;

La présente publication est faite en vertu d'une ordonnance de M. le Président du Tribunal civil de Saumur, en date du 11 août 1888, enregistré gratis, et en conformité de l'article 247 du Code civil tel qu'il a été modifié par la loi du 18 avril 1886, sur le Divorce.

Pour extrait certifié conforme par l'avoué soussigné.

Saumur, le 13 août 1888.

LECOY.

Un JEUNE HOMME connaissant le service demande une place de valet de chambre.

Etude de M^e PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE DE MEUBLES Après décès.

Le MERCREDI 29 août 1888, à 1 heure du soir, à Saumur, place du Mouton, dans une maison où est décédé M. BINET, rentier,

Il sera vendu:

Bois de lit, buffet, armoire à glace, commode, fauteuils, chaises, tables, pendules, flambeaux, glaces, gravures, rideaux, draps, nappes, serviettes, chemises, vêtements, outils, batterie de cuisine, vaisselle, objets de literie et autres articles;

Et un bateau, situé sur l'ancien Thouet, près le Pont-Foucharde.

Au comptant, plus 10 0/0.

TRÈS VASTE MAISON A LOUER

PRÉSENTEMENT

7, Place Dupetit-Thouars, à Saumur.

Convientrait pour un hôtel ou maison de commerce de gros.

S'adresser à MM. NEVEU et HATTAT, place du Roi-René.

A LOUER PRÉSENTEMENT GRAND GRENIER Carrelé

S'adresser à M. MATIGNON, rue de la Grise.

UNE FEMME, d'une quarantaine d'années, demande des journées comme LAVEUSE ou comme FEMME DE MÉNAGE.

S'adresser au bureau du journal.

QUINCAILLERIE GÉNÉRALE G. RENOU

CHANGEMENT DE DOMICILE

Les Magasins anciennement 21, rue du Puits-Neuf, sont transférés 28, Place de la Bilange, En face le Théâtre.

AVIS

Le maire de la commune de Distré rappelle que la chasse sur les biens communaux est toujours interdite aux chasseurs n'ayant pas pris leur permis dans ladite commune.

A VENDRE

DEUX JOLIES JUMENTS, 5 et 6 ans, selle et voiture, bien attelées.

S'adresser chez M. HÉGRON, négociant, 31, rue du Pavillon.

GUÉRISON CERTAINE et RADICALE DE TOUTES LES Affections de la Peau

DARTRES, ECZÉMAS, Psoriasis, Acné, etc.; des PLAIES et ULCÈRES VARIQUEUX considérés comme incurables par les Princes de la Science

Le Traitement ne dérange nullement du travail; il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.

S'adresser à M. LENORMAND, MÉDECIN SPÉCIALISTE 41, rue St-Louis, à MELUN (S.-et-M.) CONSULTATIONS GRATUITES par correspondance



Couronnes Funéraires en tous Genres SPÉCIALITÉ DE BIJOUTERIE POUR DEUIL

ANCIENNE MAISON CUPIT

COCHET-CHAILLOUX

Successeur

20, rue du Portail-Louis, — SAUMUR

Flours Artificielles et Plantes d'Appartement Statuettes, Christs, Bénitiers, Scapulaires, Imagerie, Chapelets, Croix et Médailles, Yeux en émail, Maroquinerie, etc. ASSORTIMENT DE PERLES EN TOUS GENRES Articles spéciaux pour MM. les Ecclésiastiques.

6 MILLIONS

DISPONIBLES POUR PLACEMENTS Par HYPOTHÈQUE, Avances sur Biens et TITRES DOTAUX Titres au porteur et nominatifs même grevés de restitution, Créances, Nues-Propriétés, Usufruits. Avances avant Formalités, Discretion. — LACOMBE & GONNET, 13, rue Laffitte, PARIS

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CACAO PUR Soluble VAN HOUTEN

remplaçant, avantageusement

TOUS LES CHOCOLATS

Se vend partout aux prix de fr. 5, — fr. 2.60. et fr. 1.40

Méitez-vous des boîtes vendues à des prix plus bas, dont ni l'origine authentique ni le poids peuvent être garantis.

Une fois essayé, le CACAO VAN HOUTEN sera pris toujours.

Se trouve dans toutes les bonnes épiceries, pharmacies et confiseries. A SAUMUR, chez MM. P. ANDRIEUX, 28 et 30, rue Saint-Jean; E. D'HUY, 27, rue de la Tonnelie; IMBERT et FILS 33, rue d'Orléans, 38, rue Dacier.

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX

STATIONS	MIXTE		EXPR.		OMN.	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Paris			7 25	12 50	7 55	11 25
Chartres	6		9 6	9 39	2 58	9 44
Chât.-d-Loir	10 24		12 10	1 52	6 34	12 28
Noyant-Méon	11 29		12 54	3 9	7 36	1 13
Linières-Bou	11 39			3 21	7 47	6 2
Vernantes	11 53			3 36	7 59	6 13
Blou	12 5			3 48	8 11	6 23
Vivv	12 15			3 59	8 20	6 31
SAUMUR (Orl.) (arr.)	12 27		1 29	4 10	8 30	1 48
(Orl.) (départ.)	12 33		1 36	4 16	8 34	1 54
Nantilly (arr.)	12 41			4 24	8 41	7
SAUMUR (Etat) (arr.)	12 51			4 36	8 51	7 11
(Etat) (départ.)	8 31	10 37		4 13	8 30	6 50
Nantilly (départ.)	8 37	10 44		4 25	8 43	7 3
Chacé-Varr.	8 48	10 52		4 31	8 49	7 9
Brézé s.-Cyr.	9 2 11			4 39	8 56	7 17
Montreuil	9 19 11 24			4 49	9 8	8 22
Thouars				5 24	9 38	2 44
Niort				4 24	7 53	10 37
Saintes				6 28	11 05	6 14
Bordeaux				9 49	3 36	9 02

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS

STATIONS	MIXTE		EXPR.		OMN.	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Bordeaux			5 15	8 20		3
Saintes			7 15	8 48		11 29
Niort			9 32	10 20		3 50
Thouars			12 14	12 32	1 30	4 15
Montreuil				12 59	2 03	4 55
Brézé s.-Cyr.					2 38	5 18
Chacé-Varr.					2 46	5 22
Nantilly (arr.)					2 51	5 21
SAUMUR (Etat) (arr.)					MIXTE	
(Etat) (départ.)					3 03	5 42
Nantilly (départ.)					7 25	11 25
SAUMUR (Orl.) (arr.)					7 38	11 36
(Orl.) (départ.)					7 47	11 44
Vivv					7 57	11 54
Blou					8 10	12 09
Vernantes					8 19	12 18
Linières-Bou					8 32	12 33
Noyant-Méon					8 45	12 46
Chât.-d-Loir					8 59	1
Chartres					10 7	2 15
Paris					2 50	5 51

LIGNE D'ORLÉANS

NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS

STATIONS	DIRECT.		MIXTE		EXPR.		OMN.	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Nantes	11 55				6 10	8 40	12 07	3 10
Angers	2 19	6 30			8 44	11 19	2 57	5 35
La Ménitré	2 32	7 10			9 09	11 58	3 42	6 16
Les Rosiers		7 19			9 17	12 07	3 52	6 25
St-Clément		7 26			9 24	12 14	4 09	6 38
St-Martin		7 33			9 31	12 21	4 07	6 39
Saumur (a)		7 46			9 33	12 34	4 20	6 52
(départ.)		3 27			7 52	9 37	4 31	7 10
Vareannes		8 05			9 48	12 51	4 45	7 13
Port-Boulet		8 20			9 57	1 03	5 01	7 29
Langeais		8 26			10 19	1 40	5 46	8 08
Tours		5 05			9 42	11 05	6 25	8 51
Paris		10 39			3 06	8	2 35	4 01

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON

STATIONS	MIXTE		EXPR.		OMN.	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Saumur	7 58	9 37	4 31			
Port-Boulet	8 40	12 12	6 50			
Chinon	9 04	12 50	7 14			

POITIERS MONTREUIL DOUÉ ANGERS

STATIONS	MIXTE		EXPR.		OMN.	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Poitiers	6 5	6 45	12 50			6 15
Moncontour	7 41	13 48	2 27			8 22
Loudun	8 42	1 46	3 4			9 24
Montreuil (a)	9 21	3 24	4 38			10 9
(départ.)						9 30
le Vaudelnay	9 40	4 40	5 10			9 41
Baugé	9 50	5 30	5 19			9 52
Doué	9 57	6 18	5 26			10 1
Martigné	10 17	7 5	5 46			10 24
Angers	11 45	9 50	7 10			

ANGERS DOUÉ MONTREUIL POITIERS

STATIONS	MIXTE		EXPR.		OMN.	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Angers	4 40		7 30	11 48		5 57
Martigné	6 1	8 26	11	1 13		7 42
Doué	6 24	8 57	11 54	1 37		8 12
Baugé	6 30	9 07	12 16	1 44		8 21
le Vaudelnay	6 37	9 18	12 34	1 51		8 31
Montreuil (a)	6 46	9 26	12 48	2 01		8 41
(départ.)						7 36
Loudun			1 26	4 13		9 14
Moncontour			4 14	3		10 13
Poitiers			6 8	3 39		10 48

SAUMUR — BOURGUEIL

STATIONS	MIXTE		EXPR.		OMN.	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Saumur	7 46	12 48	4 31			
Port-Boulet	8 56	3 10	6 48			
Bourgueil	9 07	3 23	7			

SAUMUR — LA FLÈCHE

STATIONS	MIXTE		EXPR.		OMN.	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Saumur	5 30	1 18	7 20			
Vivv	5 43	1 37	7 33			
Longué	5 56	1 58	7 48			
Jumelles	6 08	2 20	8 01			
Baugé	6 23	2 46	8 19			
Clefs	6 40	3 14	8 38			
La Flèche	6 54	3 32	8 52			

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur

Certifié par l'imprimeur soussigné.